

**S**

**S**ERVICE **D**EPARTEMENTAL

**D'**INCENDIE ET DE **S**ECOURS



**DÉLIBÉRATIONS DU CASDIS**

Réunion du 03 novembre 2016

# PROCÈS VERBAUX DES DELIBÉRATIONS

CASDIS du 03 novembre 2016

Délib. 16-23	Décision budgétaire modificative
Délib. 16-24	Rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2017
Délib. 16-25	Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)



M. BOUQUET ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et que le conseil d'administration peut valablement siéger.

Mme MORALLET est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

## DÉLIBÉRATIONS DU CASDIS 90

L'an deux mille seize, le 03 novembre, les membres du CASDIS 90, dûment convoqués le 18 octobre, se sont réunis au siège de l'établissement public, sous la présidence de M. Bouquet, Président.

### Étaient présents :

#### Avec voix délibérative :

MM. BOUQUET, ANDERHUEBER, CONRAD, FERRAIN, SERZIAN, SCHNOEBELEN, VIVOT,

M. MOUTARLIER – membre suppléant

Mmes IVOL, BRAND, MORALLET, RINGENBACH, membres titulaires,

Mme CEFIS a donné pouvoir à Mme IVOL

Mme MOUGIN a donné pouvoir à Mme RINGENBACH

M. ROUSSE a donné pouvoir à M. FERRAIN

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

en exercice

23

présents

12

votants

15

### Résultat du vote

voix "pour" : 15

voix "contre" : -

abstentions : -

#### Avec voix consultatives :

Lcl HELLEU - Directeur par intérim du SDIS

Cne HOLTZER

Lt VASSEUR

Adj TERZAGHI

Adc TASSETTI

#### Assistaient également :

M. BESANCENOT, Préfet du Territoire de Belfort

M. SCHNEIDER, Adjoint au Payeur départemental

*tampon de réception  
de la préfecture*

Secrétaire de séance : Mme MORALLET

**OBJET : Décision budgétaire modificative**

Je vous propose de procéder aux transferts de crédits entre chapitres budgétaires tels que décrits dans les deux tableaux annexés.

Ces écritures ont d'une part pour objectif de permettre l'acquisition des petits matériels opérationnels suivants pour 24 100 €, en transférant des crédits disponibles en section de fonctionnement, sur l'article dédié à l'habillement et aux vêtements de travail, vers la section d'investissement :

- ✓ 100 lampes portatives (14 100€) : l'objectif est d'acquérir 100 lampes portatives qui seront placées en dotation collective pour optimiser le système ;
- ✓ 2 dévidoirs pour Fourgon Pompe Tonne Secours Routier (7 500 €) : l'objectif est de disposer de dévidoirs complémentaires afin de permettre la remise en état opérationnel rapide des FPTSR au retour d'intervention ;
- ✓ 15 GPS (2 500 €) pour équiper les 15 VSAV opérationnels.

En outre, un jeu d'écriture permet de boucler le financement de travaux de désembouage des installations de chauffage du centre de secours de Belfort sud. Le coût des travaux est de 5 200 €. Les travaux peuvent être financés par des crédits disponibles sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour 3 450€. Je vous propose de financer le solde au moyen de crédits disponibles sur le chapitre 23 « travaux en cours ».

Enfin, je vous propose d'inscrire la somme de 9 665€ au chapitre 67 « charges exceptionnelles » dans le cadre de la protection fonctionnelle due par le SDIS à ses agents, en particulier dans le cadre de la procédure arrêtée par le CASDSIS en juin 2016 de réparation du préjudice subi par les agents (versement par le SDIS de sommes correspondant aux dommages et intérêts arrêtés par le juge en raison de l'insolvabilité des auteurs des faits). 3 sapeurs pompiers sont concernés, respectivement pour 1 500€, 1 500€, 6 665€.

Parallèlement, il convient d'inscrire la somme de 9 665€ en recette de fonctionnement au chapitre 77 « recettes exceptionnelles » car le SDIS enclenchera une action récursoire contre les auteurs des faits afin de tenter de récupérer les sommes versées aux agents.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :**

- de procéder aux transferts de crédits entre chapitres budgétaires tels que décrits dans les deux tableaux annexés.

Signé : Florian BOUQUET  
Président du CASDIS

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Annexe 1

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>		<b>+</b>	<b>-</b>
606361	Habillement et vêtements de travail		24 100,00 €
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>+</b>	<b>-</b>
678	Autres Charges exceptionnelles	9 665,00 €	
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>		<b>+</b>	<b>-</b>
	Virement à la section d'investissement	24 100,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>33 765,00</b>	<b>24 100,00</b>

A

Solde dépenses 9 665,00 €

**Recettes de fonctionnement**

<b>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>			
		<b>+</b>	<b>-</b>
7788	Produits exceptionnels divers	9 665,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>9 665,00</b>	<b>0,00</b>

Solde recettes 9 665,00 € B

B-A 0,00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Annexe 2

<b>Dépenses d'investissement</b>
----------------------------------

<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>		+	-
215623	Petit matériel opérationnel	1 750,00 €	
215682	Autres matériel opérationnel	24 100,00 €	
<b>Chapitre 23 - Travaux en cours</b>		+	-
2313123	Centre d'incendie et de secours Montreux Château		1 750,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>25 850,00 €</b>	<b>1 750,00 €</b>

<b>Solde dépenses</b>	24 100,00 €   A
-----------------------	-----------------

<b>Recettes d'investissement</b>
----------------------------------

<b>Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement</b>		+	-
	Virement de la section de fonctionnement	24 100,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>24 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Solde recettes</b>	24 100,00 €   B
-----------------------	-----------------

<b>B - A</b>	<b>0,00 €</b>
--------------	---------------

## DÉLIBÉRATIONS DU CASDIS 90

L'an deux mille seize, le 03 novembre, les membres du CASDIS 90, dûment convoqués le 18 octobre, se sont réunis au siège de l'établissement public, sous la présidence de M. Bouquet, Président.

### Étaient présents :

#### Avec voix délibérative :

MM. BOUQUET, ANDERHUEBER, CONRAD, FERRAIN, SERZIAN, SCHNOEBELEN, VIVOT,

M. MOUTARLIER – membre suppléant

Mmes IVOL, BRAND, MORALLET, RINGENBACH, membres titulaires,

Mme CEFIS a donné pouvoir à Mme IVOL

Mme MOUGIN a donné pouvoir à Mme RINGENBACH

M. ROUSSE a donné pouvoir à M. FERRAIN

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

en exercice

23

présents

12

votants

15

### Résultat du vote

voix "pour" : 15

voix "contre" : -

abstentions : -

#### Avec voix consultatives :

Lcl HELLEU - Directeur par intérim du SDIS

Cne HOLTZER

Lt VASSEUR

Adj TERZAGHI

Adc TASSETTI

#### Assistaient également :

M. BESANCENOT, Préfet du Territoire de Belfort

M. SCHNEIDER, Adjoint au Payeur départemental

*tampon de réception  
de la préfecture*

Secrétaire de séance : Mme MORALLET

**OBJET : Rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2017**

## Préambule

Le présent rapport sert de support au débat d'orientations budgétaires du SDIS 90 pour 2017. Il répond également aux exigences de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, qui prévoit que *"la contribution du Département au budget du service départemental d'incendie et de secours est fixée chaque année par une délibération du conseil départemental au vu d'un rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci."* (Article L 1424-35 du CGCT).

**Compte tenu du contexte des finances locales, la préparation budgétaire s'inscrit dans une recherche d'équilibre des nouvelles charges par une réduction d'autres dépenses, de sorte que l'évolution des contributions des collectivités locales est nulle.**

### 1 – Les dépenses

#### 1.1 – Les dépenses de fonctionnement

##### 1.1.1. - *Les charges de personnel*

Le budget du SDIS présente une **rigidité importante** puisque les dépenses globales de fonctionnement sont constituées à **74 %** par des dépenses de personnel, tous statuts confondus (SPP, SPV, PATS). Les charges de personnel représentent **83 %** lorsqu'elles sont rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement.

#### a) Masse salariale du personnel permanent (hors sapeurs-pompiers volontaires)

L'effectif budgétaire comptabilisé dans le présent projet d'orientations budgétaires 2017 est constitué de :

- 122 sapeurs pompiers professionnels (SPP), dont 1 officier mis à disposition du Ministère de l'Intérieur
- 28 personnels administratifs, techniques, et spécialisés (PATS)
- 20 contrats aidés (4 emplois d'avenir, 1 apprenti, 15 services civiques)

Compte tenu de l'enjeu budgétaire représenté par ce poste de dépenses, les avancements d'échelons et de grades ont été simulés de manière individuelle, avec toutefois une marge d'incertitude compte tenu de la probable parution de textes d'ici fin 2016 impactant la filière SPP (catégorie A et sous-officiers).

En tenant compte de l'ensemble de ces éléments, la masse salariale évoluerait de + 190 700 € en 2017 pour s'établir à 8 160 000 € soit + 2,4 %.

La hausse du point d'indice respectivement de + 0,6 % au 01/07/2016 et + 0,6 % au 01/02/2017 engendre une évolution de + 90 700 €.

En outre, une évolution de 100 000 € a été comptabilisée pour tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des réformes annoncées, notamment celle des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).



b) Soutien au volontariat

Les prévisions relatives au montant global des indemnités horaires de toute nature à verser aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) pour activité s'élevaient en 2016 à 1 176 300 € (interventions, astreintes, gardes en centre de secours et au CTA-CODIS, formation,...).

Pour 2017, je vous propose d'inscrire une enveloppe de 1 218 460 € soit + 42 160 € (+ 3,6 %). Cette évolution s'explique principalement car il est nécessaire d'abonder l'enveloppe de crédits consacrés à l'indemnisation des SPV en formation. Le montant prévu pour 2017 au sein du plan pluriannuel de formation demeure toutefois respecté malgré cette évolution (voir point c ci-dessous).

En dehors de cette évolution liée à l'indemnisation des SPV en formation, je vous propose une stabilité de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'indemnisation des SPV pour toutes les autres activités, au regard de la consommation des crédits des exercices précédents. Toutefois, considérant qu'une hausse des interventions est enregistrée (+10 % entre 2015 et 2016), il sera nécessaire de surveiller la potentielle évolution de ce poste budgétaire.

S'agissant des crédits à prévoir pour alimenter les « régimes de retraite » spécifique aux SPV, je vous propose que l'enveloppe soit fixée à 85 000 € (210 000 € en 2016) au regard du nombre de bénéficiaires de l'allocation de vétérance et de la réforme à intervenir sur la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR).

Sur le sujet de la PFR, des textes réformant le système sont attendus pour fin 2016. Une première simulation me conduit à proposer une inscription de 17 000 € en 2017 au titre de la PFR au lieu de 140 000 € les années précédentes.

L'objectif est de passer d'un système de gestion en capitalisation vers un système national de gestion en flux budgétaire dans lequel les SDIS verseraient chaque année à un organisme national, doté d'un mandat de gestion obligatoire, les financements nécessaires aux prestations des anciens SPV.

Au final, le nouveau système permettrait aux SPV de conserver dans sa plénitude une prestation de fidélité et de reconnaissance, tout en adoptant ses modalités de gestion. Une proposition de loi qui devrait être adoptée d'ici fin 2016 fixera le contenu de cette réforme.

c) Formation du personnel

Pour 2017, l'enveloppe de crédits prévue au plan pluriannuel de formation 2014-2019 a été estimée à 383 000 €.

Par ailleurs, en 2016, le CASDIS a acté la revalorisation de l'indemnisation des formateurs SPV pour actions sur les stages départementaux, sur 2 ans. L'effort budgétaire s'élevait à 4 500 € en 2016 et 4 500 € en 2017. Cette mesure a donc été intégrée au présent projet d'orientations budgétaires.

Au final, après recensement des besoins et évaluation des priorités, l'enveloppe de crédit à conserver à la formation du personnel en 2017 s'élèverait à 384 000 €.

### 1.1.2. - Les autres charges de fonctionnement

#### ▫ Charges à caractère général (chapitre 011)

Cette enveloppe budgétaire concerne les **frais généraux**. Il s'agit des dépenses suivantes : fluides (eau, électricité, chauffage, carburant), entretien, maintenance, petits matériels, assurances, frais pédagogiques, frais de déplacement...

Je vous propose que cette enveloppe soit fixée à 1 645 700 € (1 619 050 € en 2016) soit + 26 650 € ; + 1,65 %.

L'enveloppe dédiée aux frais généraux serait ainsi stable entre 2016 et 2017, hormis la nécessaire prise en compte de l'évolution du coût du contrat de maintenance conclu avec la société SYSTEL, lequel couvre l'informatique opérationnelle du SDIS.

Un marché a été conclu en 2013 avec SYSTEL dans l'objectif de moderniser l'informatique opérationnelle. Dans ce cadre, le volume du parc matériel a été élargi. Ce matériel était couvert par la garantie constructeur durant 2 ans. Il convient à présent de l'intégrer dans le contrat de maintenance dont le coût passe de 38 000 € TTC en 2016 à 58 000 € TTC en 2017.

#### ▫ Les autres charges de gestion courantes restent constantes dans le projet présenté :

Elles sont composées de trois volets :

- Une enveloppe de 114 000 € correspondant à la contribution du SDIS aux comités sociaux auxquels la gestion de l'action sociale au bénéfice du personnel a été confiée (comité social départemental, comité des œuvres sociales). L'enveloppe était identique en 2016. Elle est indexée sur la masse salariale de l'année n-1.
- Une enveloppe de 22 500 € relève des subventions versées aux associations de sapeurs-pompiers (principalement l'Union départementale des sapeurs-pompiers et les associations des jeunes sapeurs-pompiers). L'enveloppe est identique à 2016.
- Une enveloppe de 24 500 € est dédiée aux indemnités des élus (enveloppe de 24 150 € en 2016).

#### ▫ L'enveloppe budgétaire à consacrer au chapitre 66 "charges financières" (312 500 €) est en diminution de 42 000 € (- 11,8 %) dans le projet présenté.

Cela s'explique car la majorité de l'encours de la dette du SDIS est assortie d'un amortissement dit progressif. Ainsi, les échéances sont constantes : le capital de la dette à rembourser augmente tandis que les intérêts diminuent. En outre, 30 % de l'encours est positionné sur du taux variable, majoritairement l'index monétaire Euribor 3 mois, lequel ne cesse de chuter.

Il est à noter que l'enveloppe de 312 500 € correspond uniquement aux intérêts dus pour la dette existante car l'hypothèse proposée est de rembourser l'annuité des emprunts contractés en 2017 seulement à partir de 2018 (capital + intérêts).

J'ajoute pour votre complète information que le **taux d'intérêt moyen** payé sur la dette est actuellement de **2,6 %**. La structure de la dette pour un capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 12 549 731 € est la suivante :

- Taux fixe : 48 %
- Emprunt structuré : 22 % (taux fixe « faible »)
- Taux variable : 30 %.

### **1.1.3. – L'autofinancement de la section d'investissement**

Je vous propose de conserver un volume d'autofinancement de 1 391 500 €, considérant que le capital de la dette à rembourser en 2017 est sensiblement identique à 2016.

Cet autofinancement est composé de deux parts :

- a) **La dotation aux amortissements** pour 1 020 000 € (autofinancement obligatoire).
- b) **L'autofinancement volontaire** pour 371 500 €.

\*\*\*\*\*

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, **les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 12 998 000 €** soit + 0,87 % par rapport à 2016 (+ 113 500).

Lorsque l'inscription relative à la neutralisation de l'amortissement des bâtiments est comptabilisée (366 700 €), les dépenses de fonctionnement 2017 s'élèveraient à **13 364 700 €**.

## **1.2 – Les dépenses d'investissement**

Les orientations budgétaires 2017 prennent en compte les projets et les dépenses suivants :

### a) La Construction d'un centre de secours à Rougemont le Château

L'enveloppe prévisionnelle du projet, toutes dépenses confondues a été arrêtée à 1 373 000 €. La mise en service de l'ouvrage est prévue pour l'automne 2018. A ce jour, sur les exercices 2014 et 2016, 70 500 € ont été dépensés.

Je vous propose d'inscrire la totalité de l'enveloppe restant à financer soit 1 302 500 € afin de se laisser la possibilité d'emprunter la totalité à des taux historiquement très bas, avec comme objectif de commencer à rembourser les échéances en 2018.

### b) Plan pluriannuel d'équipement en matériel roulant et petits équipements opérationnels pour la période 2014-2019

Le CASDIS s'est déterminé sur ce plan lors de la séance du 25 juin 2013. Il prévoit l'inscription de 925 500 € au budget 2017. Toutefois, l'acquisition d'un Véhicule Secours Routier (VSR) prévue en 2017 a été anticipée en 2015, financée sur des excédents 2015.

Aussi, je vous propose que 745 000 € soient inscrits en 2017 au titre des investissements en matériel roulant (339 000 €) et des matériels divers (406 000 €). Avant le vote du budget primitif 2017, je vous proposerai en conséquence une mise à jour du plan pluriannuel d'équipement.

### c) Capital de la dette

941 400 € sont à prévoir afin de rembourser le capital de la dette (capital correspondant à la dette ancienne). Le montant est sensiblement identique à celui de 2016 (942 000 €).

d) Divers

Une inscription de 2 400 € financerait les frais de publicité des marchés publics d'investissement ; une inscription de 58 700 € est à prévoir au titre de l'amortissement des subventions d'investissement perçues.

## 2 – Les recettes

a) Recettes diverses de fonctionnement

Je vous propose d'inscrire la somme de 175 000 € au titre des recettes récurrentes attendues (+ 75 000 € par rapport à 2016).

Il s'agit principalement de l'application des termes de conventions avec divers partenaires (Centre Hospitalier, Territoire de musique, APRR...).

L'évolution de + 75 000 € s'explique surtout par la forte augmentation des interventions pour carences d'ambulances privées et dans une moindre mesure par l'augmentation des interventions sur l'autoroute A36.

En outre, une recette complémentaire de 8 150 € est à enregistrer : la loi de finances 2016 a instauré une dotation de FCTVA, pour les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics.

Enfin, il y a lieu d'inscrire 137 500 € correspondant aux recettes de compensation attendues de l'Etat (mise à disposition d'un officier au Ministère de l'Intérieur, contrats aidés tels que les emplois d'avenir).

b) Recettes d'investissement

300 000 € correspondent à la dotation prévisionnelle de FCTVA pour les investissements réalisés en 2016.

c) Recours à l'emprunt

Une inscription de 1 373 500 € équilibrerait la section d'investissement (1 302 500 € pour le projet immobilier à Rougemont le Château ; 71 000 € pour le matériel).

d) Autofinancement

Comme exposé plus avant, l'autofinancement obligatoire s'élèvera en 2017 à 1 020 000 € (dotation aux amortissements) et je vous ai proposé que l'autofinancement volontaire s'élève à 371 500 €, pour un total de 1 391 500 €. L'enveloppe serait ainsi identique à 2016.

e) Contribution des collectivités locales

Selon les textes, le montant global des contributions des communes et des EPCI dotés de la «compétence incendie» ne peut excéder le montant global de l'exercice précédent augmenté de l'indice des prix à la consommation.

Pour le budget 2017, l'indice de référence à prendre en compte au regard des principes arrêtés par le CASDIS est celui d'août 2016. Entre août 2015 et août 2016, l'indice évolue de + 0,22 %.

Pour 2017, comme indiqué en préambule, je vous propose de fixer l'évolution de l'enveloppe globale des contributions du bloc communal, ainsi que la contribution du Département à +0%.

f) Épargne nette et ratios financiers

Une **épargne nette** de **391 400 €** se dégagerait de cette construction budgétaire.

(Recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement – capital de la dette à rembourser)

Le **ratio d'endettement** se situerait à **9,7 %**  
(capital de la dette + intérêts) / recettes réelles de fonctionnement

La **capacité de désendettement** serait de **9,4 années**.  
(Encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 / Epargne brute)

\* \* \* \* \*

Deux tableaux joints en annexe synthétisent les données contenues au sein de ce rapport.

Vous trouverez également ci-joint une fiche sur l'évolution de la dette et l'épargne, ainsi qu'une fiche sur les effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :**

- d'adopter le contenu du rapport présenté quant à l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour 2017.

Signé : Florian BOUQUET  
Président du CASDIS



## Orientations Budgétaires 2017 Section de fonctionnement

	Montant	Evolution		Commentaires
		€	%	
<b>Dépenses incontournables</b>				
<b>Frais de personnel (chapitre 012)</b>	<b>9 596 000 €</b>	<b>128 500 €</b>	<b>1,36%</b>	
<i>dont masse salariale (permanents, contractuels)</i>	8 160 000 €	210 000 €	2,64%	+ 190 700 € nets soit + 2,4% (Mises à disposition Etat) <b>Haussse du point d'indice</b> : +0,6% au 1/7/2016 et + 0,6% au 1/2/2017=> coût 90 000 € <b>Glissement vieillesse technicité (GVT) et Réforme des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)</b> 100 000 €
<i>dont indemnités aux sapeurs-pompiers volontaires</i>	1 218 400 €	42 100 €	3,6%	Remise à niveau du budget formation (indemnités des SPV)
<i>dont retraites SPV</i>	85 000 €	-125 000 €	-60%	Réforme de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR) à partir de 2016
<i>dont contribution aux comités sociaux</i>	114 000 €	0 €		
<i>dont divers</i>	18 540 €	1 340 €		
<b>Frais financiers</b>	<b>312 500 €</b>	<b>-42 000 €</b>	<b>-12%</b>	Dettes anciennes uniquement Intérêts des emprunts nouveaux sur 2018 (immobilier, matériel)
<b>Autofinancement</b>	<b>1 391 500 €</b>	<b>0 €</b>		Capacité de désendettement : 9,4 ans
<i>dont dotation aux amortissements</i>	1 020 000 €	-30 000 €		
<i>dont autofinancement volontaire</i>	371 500 €	30 000 €		Maintien du niveau de l'autofinancement
Divers (Indemnités aux élus, subventions,...)	47 300 €	350 €	0,7%	
<b>Autres dépenses</b>				
<b>Frais généraux (chapitre 011)</b>	<b>1 645 700 €</b>	<b>26 650 €</b>	<b>1,65%</b>	
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>5 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0,0%</b>	
<b>Total des dépenses (*)</b>	<b>12 998 000 €</b>	<b>113 500 €</b>	<b>0,87%</b>	

### RECETTES

	Montant	Evolution 2016/2017		Commentaires
		€	%	
Contribution des communes et EPCI	7 602 691 €	0 €	0%	Indice des prix à la consommation
Contribution du Département	5 015 959 €	0 €	0%	d'août 2016 : + 0,22%
Total contributions collectivités locales	12 618 650 €	0 €	0%	
Recettes diverses	175 000 €	74 950 €		* Forte évolution des interventions pour carences d'ambulances privées ; évolution des interventions sur l'A36
Remboursements Etat (contrats aidés, Mise à disposition Etat)	137 500 €	20 300 €		* Neutre budgétairement
FCTVA entretien bâtiments publics	8 150 €	8 150 €		*Nouveau (instauré par loi de finances 2016)
Amortissement des subventions d'investissement	58 700 €	10 100 €		
<b>Total des recettes (*)</b>	<b>12 998 000 €</b>	<b>113 500 €</b>	<b>0,87%</b>	

(\*) hors écritures de neutralisation de l'amortissement des bâtiments publics (366 700€)

SDIS 90 - GAAF - NF 13/9/2016



## Orientations Budgétaires 2017 Section d'investissement

Dépenses	Montant	Commentaires
Construction d'un centre de secours à Rougemont le Château	1 302 500 €	Cout prévisionnel du projet : 1 373 000 € L'inscription 2017 correspond à la totalité restant à financer
Plan pluriannuel d'équipement 2014-2018	745 000 €	dont Matériel roulant : 339 000 € Matériel divers : 406 000 € 925 500 € prévus au plan d'équipement pour 2017 ; Acquisition du Véhicule Secours Routier anticipée en 2015 (coût 200 000 € ; autofinancé sur les excédents 2015)
Entretien patrimoine immobilier	15 000 €	
Capital de la dette	941 400 €	Dette ancienne uniquement. capital des emprunts nouveaux sur 2018 (immobilier, matériel)
Divers (frais d'insertion des marchés publics)	2 400 €	
<i>Amortissement des subventions d'investissement</i>	58 700 €	
<b>Total (*)</b>	<b>3 065 000 €</b>	

Recettes	Montant	%	
FCTVA Investissements 2016	300 000 €	9,8%	
Autofinancement	1 391 500 €		
<i>dont dotation aux amortissements</i>	1 020 000 €	33,3%	
<i>dont autofinancement volontaire</i>	371 500 €	12,1%	
Emprunt	1 373 500 €	44,8%	
<i>dont emprunt CS Rougemont le Château</i>	1 302 500 €		Début d'amortissement en 2018
<i>dont emprunt matériels</i>	71 000 €		Début d'amortissement en 2018
<b>Total (*)</b>	<b>3 065 000 €</b>	100,0%	

Epargne nette	19%	<i>RRF - DRF - K / dépenses d'investissement</i>
Ratio d'endettement	9,7%	<i>(K + intérêts) / RRF</i>
capacité de désendettement	9,4 ans	<i>Encours de la dette / Epargne brute (RRF - DRF)</i>

(\*) hors écritures de neutralisation de l'amortissement des bâtiments publics (366 700€)

SDIS 90 - GAAP - NF 13/9/2016

## Regard sur la dette et l'épargne

**Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 12 549 731 €**

**Taux d'intérêt moyen payé : 2,6%**

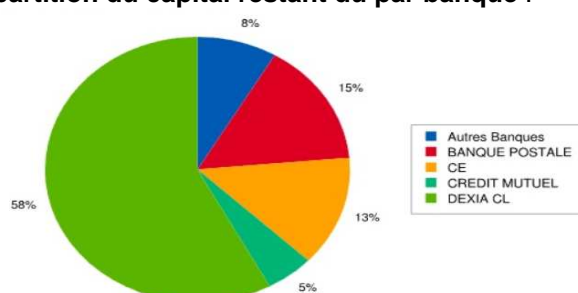
**Structure de la dette (12 contrats) :**

Taux fixe : 48 % (cotation Gissler 1A)  
 Emprunt structuré : 22 % (taux fixe « faible » - 4B)  
 Taux variable : 30 % (1A)

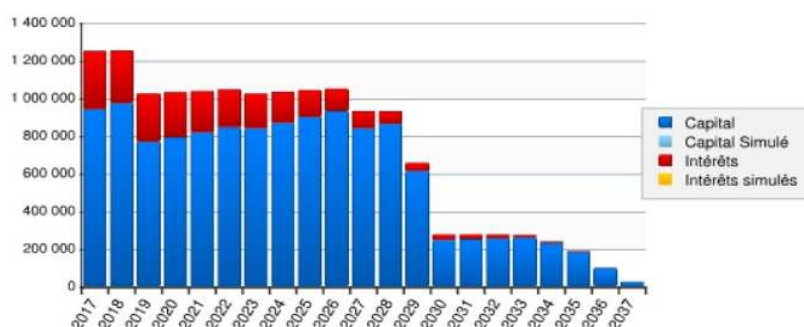
**Anuitée 2017 : 1 253 900 €**

Capital : 941 400 €  
 Intérêts : 312 500 €

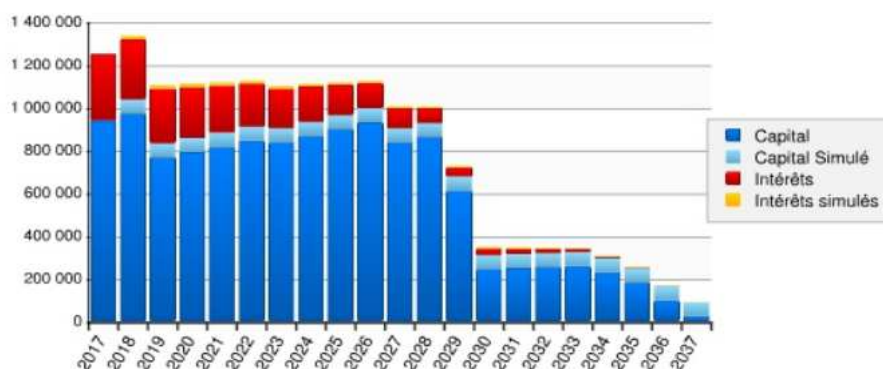
**Répartition du capital restant dû par banque :**



**Profil d'extinction de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (dette existante) :**



**Profil d'extinction de la dette au 31/12/2017 (avec intégration de l'emprunt de 1 373 500€ qu'il est prévu de contracter en 2017 pour financer la construction du centre de secours de Rougemont le Château et une petite partie du matériel) :**



**Epargne au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**

Epargne brute : 1 332 800 € (= Recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement)

Epargne nette : 391 400 € soit 19% des investissements

(= Recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement - capital de la dette à rembourser)

Capacité de désendettement (= Encours de la dette / épargne brute) :

Au 31/12/2015	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Au 31/12/2017
9 ans	10 ans	9,4 ans	9,7 ans



## Regard sur les effectifs, les dépenses de personnel, le temps de travail

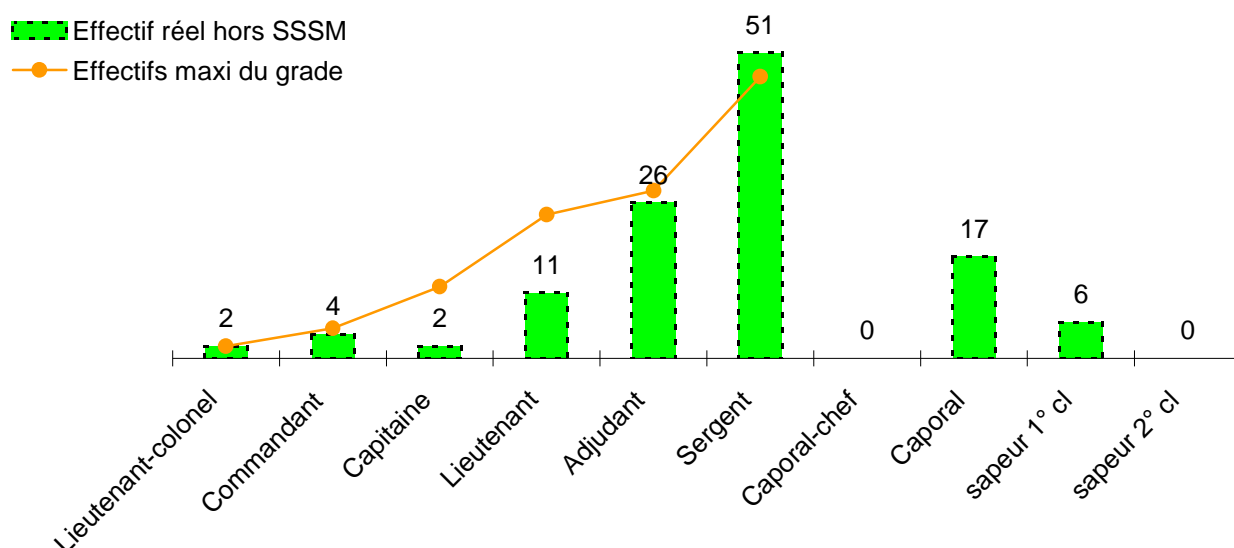
### 1- La structure des effectifs

La structure du SDIS conserve une certaine stabilité dans sa globalité. Les effectifs du SDIS n'évoluent pas.

#### 1.1 Les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) – Chiffres au 1<sup>er</sup> septembre 2016

Les effectifs restent stables notamment au regard des effectifs opérationnels réglementaires pour les sapeurs pompiers professionnels.

STRUCTURE DES EFFECTIFS 2016



On peut noter que :

- les règles internes et protocoles d'accord avec les organisations syndicales prévoient le passage au CTA pour une promotion au grade de caporal-chef ou de sergent. Les dispositions transitoires des textes réglementaires de 2012 ont permis la promotion au grade de sergent sans passage par le grade de caporal chef. Ces éléments expliquent l'absence de caporal-chef dans la pyramide. Ces mêmes dispositions prévoient des nominations hors quotas pour les sergents qui ont bénéficié d'une promotion à ce grade au titre des mesures transitoires. Ceci explique le dépassement de l'effectif théorique à ce grade
- le recrutement de sapeur pompier 2<sup>ème</sup> classe est lié à des règles spécifiques que le SDIS 90 n'a pas pu mettre en œuvre.

2016 : 122 SPP dont 1 mis à disposition de l'Etat.

Le graphique ci-dessus ne comprend pas le médecin chef et le poste vacant.

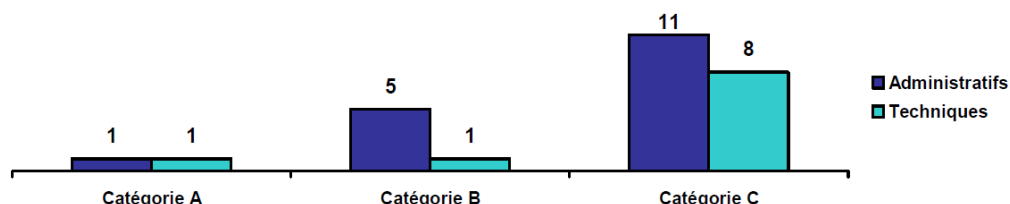
Le départ en retraite d'un sapeur pompier professionnel (chef du service informatique/transmission) en 2016 a été anticipé par le recrutement d'un personnel technique pour garantir la continuité du service. Courant 2017, le nombre de SPP sera alors

ramené à son effectif prévu soit 120 auquel il convient d'ajouter un officier mis à disposition de l'Etat pour lequel l'impact financier est nul.

## 1.2 Les personnels administratifs et techniques (PATS) - Chiffres au 31/12/2015

### Répartition des personnels administratifs et techniques

Le nombre de personnels administratifs et techniques est de 29 (dont 2 contrats d'avenir).



28 PATS font partie des effectifs en 2016. Un poste d'adjoint administratif vacant suite à un départ en retraite a été pourvu par un agent qui était sous contrat emploi d'avenir.

## 1.3 Le personnel non permanent

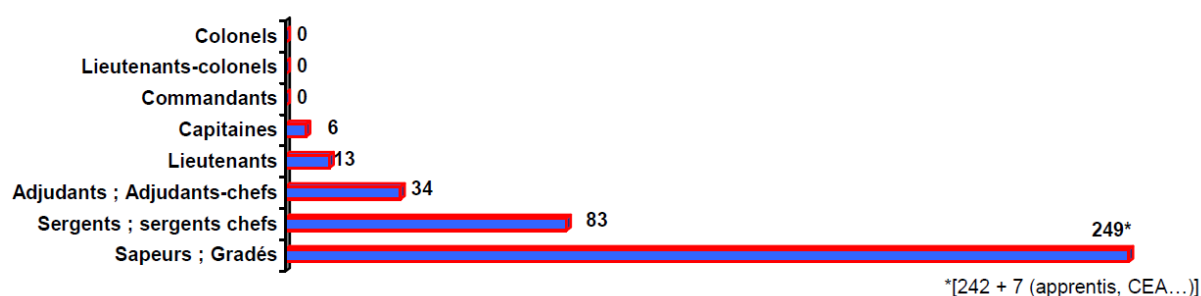
En 2016, le SDIS accueille :

- 4 emplois d'avenir (2 relevant de la filière sapeur-pompier et 2 de la filière administrative) dont 1 fermé en juillet 2016
- 1 apprenti
- 9 services civiques (pour 15 postes ouverts)

## 1.3 Les sapeurs pompiers volontaires (SPV) – 385 SPV au 31/12/2015

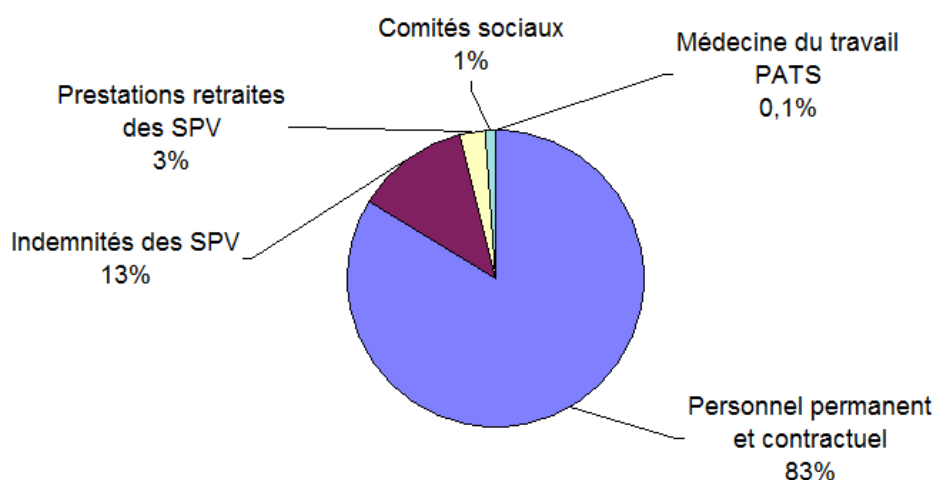
La structure des effectifs a été quelque peu modifiée depuis 3 ans par la promotion aux grades de capitaine et de sergent.

### ➤ Pyramide des grades SPV



## 2 - Les dépenses de personnel

Au sein du compte administratif 2015, les dépenses de personnels s'élèvent à 9 545 841€. Le budget a été consommé à hauteur de 99,99%. Elles se répartissent comme suit :



Pour 2016, les dépenses prévisionnelles inscrites au budget s'élèvent à 9 467 500 €. Il est proposé de porter ce montant à 9 596 000 € pour 2017 eu égard aux évolutions engendrées par la hausse du point d'indice, du GVT (avancements d'échelons et de grades) et des réformes annoncées au plan national (PPCR, réforme de la catégorie A de SPP).

### 2.1 Le personnel permanent (Données 2015)

#### La décomposition moyenne de la rémunération des SPP (traitement brut)

	Traitement indiciaire (dont NBI)	Régime indemnitaire	Autre*
Catégorie A	52%	45%	3%
Catégorie B	53%	46%	1%
Catégorie C	61%	37%	2%
Agent ayant le traitement brut le moins élevé	65%	35%	0%
Agent ayant le traitement brut le plus élevé	53%	43%	4%

\* Supplément familial de traitement, participation employeur mutuelle, IHTS, CET

#### La décomposition de la rémunération des PATS (traitement brut)

	Traitement indiciaire (dont NBI)	Régime indemnitaire	Autre*
Catégorie A	67%	30%	3%
Catégorie B	74%	24%	2%
Catégorie C	76%	23%	1%
Agent ayant le traitement brut le moins élevé	72%	27%	1%
Agent ayant le traitement brut le plus élevé	63,3%	36,4%	0,3%

\* Supplément familial de traitement, participation employeur mutuelle, IHTS, CET

39 agents perçoivent la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre des fonctions exercées.

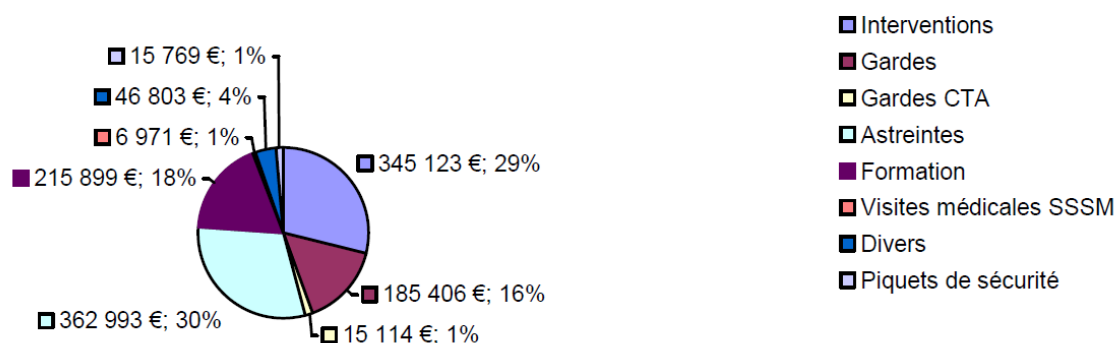
2 658 heures supplémentaires (IHTS) sont comptabilisées pour un total de 40 334 €, principalement au titre des entraînements des équipes spécialisées (GRIMP, GNRBC, Sauvetage déblaiement, Plongée et sauvetage aquatique).

Aucun avantage en nature n'est attribué aux agents.

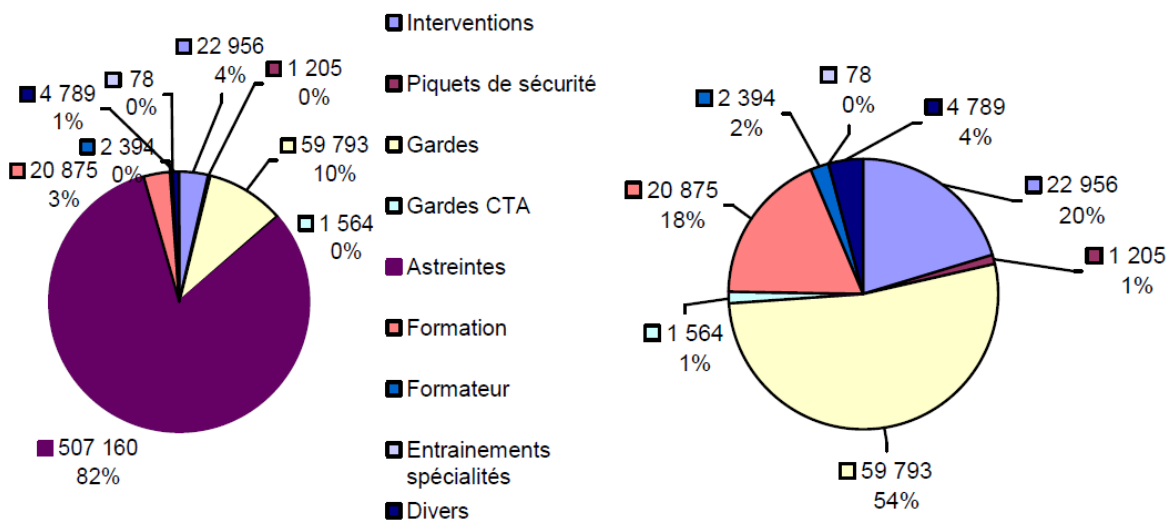
## 2.2 Les sapeurs-pompiers volontaires (chiffres à fin 2015)

Pour 2015, le SDIS a versé 1 194 078€ d'indemnités aux SPV pour 563 791 heures indemnisés. En moyenne, les SPV perçoivent 2 898€ d'indemnités par an soit 243€ par mois avec un minimum de 17€ et un maximum de 10 410 €. Un budget de 1 176 300 € a été voté pour 2016. Une enveloppe de 1 218 460 € est prévue au titre des orientations budgétaires 2017.

### Indemnisation des activités de SPV



### Activité des sapeurs-pompiers volontaires (hors SSSM)

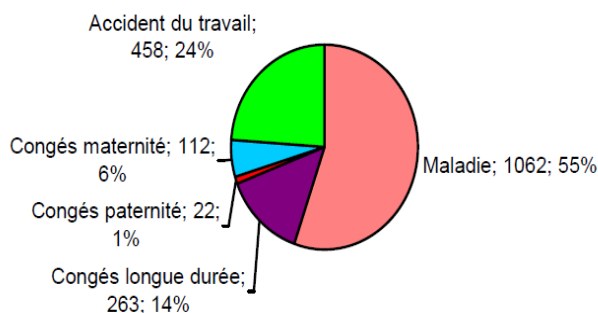


### 3 - La durée effective du travail

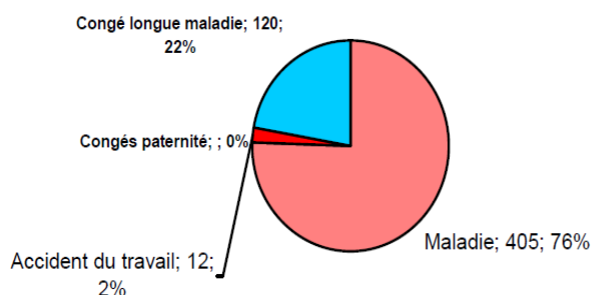
#### 3.1 Le nombre de jours d'absence par motif et par catégorie de personnel

En 2015, 1805 jours d'arrêt ont été comptabilisés pour les 122 sapeurs-pompiers professionnels, soit 14,79 jours par agent en moyenne (+64% par rapport à 2014) et 537 jours pour les personnels administratifs et techniques, soit 18,52 jours par agent en moyenne (-26% par rapport à 2014)

#### Jours d'arrêt des SPP

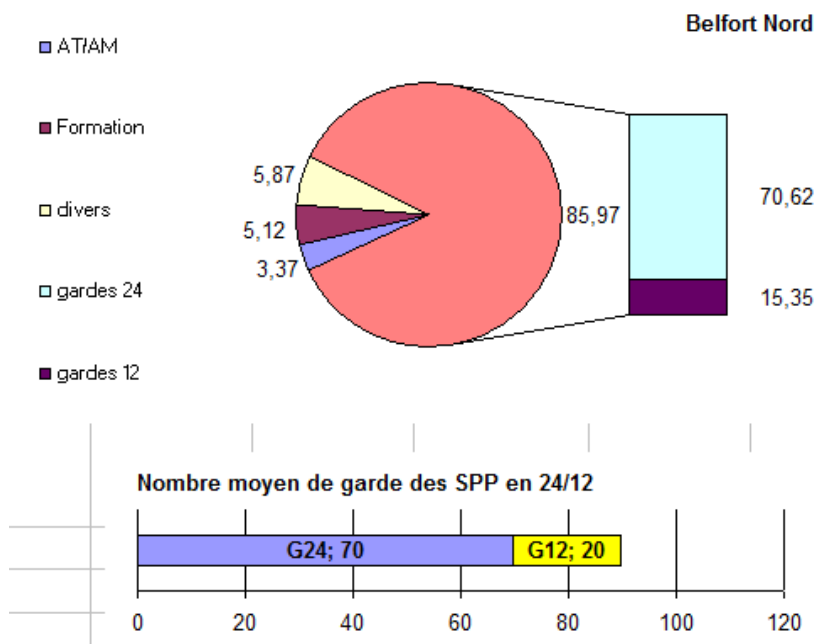


## Jours d'arrêt des PATS

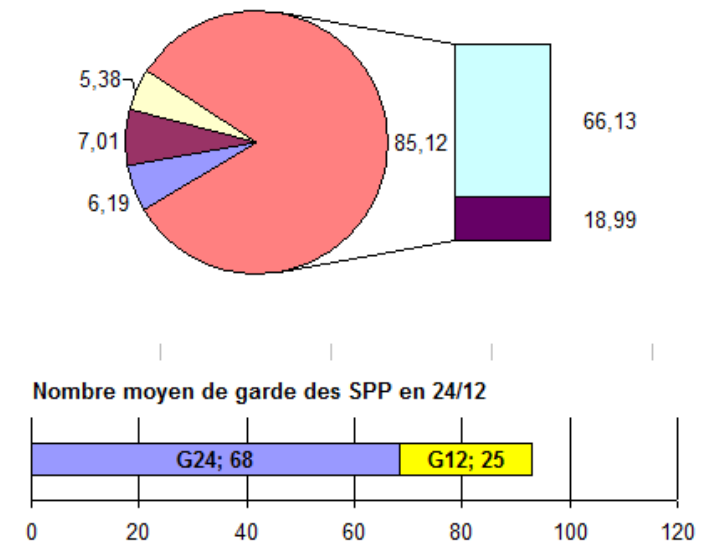


### 3.2 Zoom sur les effectifs cyclés (SPP en poste dans les 2 centres de secours de l'agglomération belfortaine et le centre de traitement de l'alerte) - Chiffres 2015

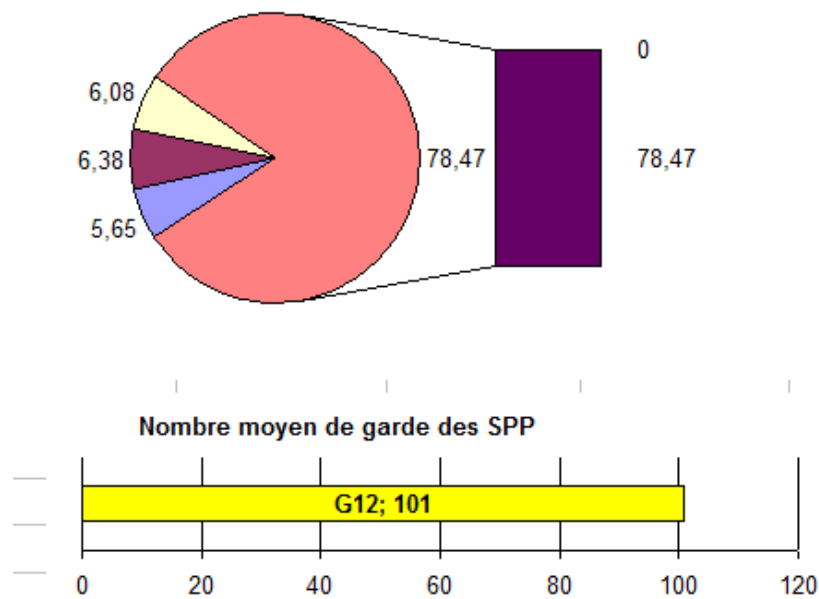
Les 3 graphiques ci-après présentent la décomposition du temps de travail (hors heures supplémentaires) dans les unités dans lesquelles les SPP sont affectés (CS de Belfort Nord, Belfort Sud, CTA-CODIS). La décomposition intervient en pourcentage, au regard de la base annuelle du temps de travail définie par le CASDIS (1 582 heures).



### Belfort Sud



### CTA-CODIS



## 4 - La Gestion prévisionnelle des ressources humaines

Dans le cadre des rotations au CTA, des promotions au grade de sergent sont prévues sous réserves des conditions des quotas opérationnels.

Prévision avancements de grade 2017 :

- 3 à 6 sergents
- 2 adjudants
- 3 caporaux
- 1 adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 technicien
- 1 rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe

En 2017 : 3 départs en retraite sont comptabilisés (2 lieutenants + 1 adjudant). L'emploi de préventionniste tenu par un des lieutenant a été pourvu par anticipation afin d'assurer la continuité du service. Le poste d'adjudant sera remplacé.

Pour ce qui concerne le 2ème poste de lieutenant à pourvoir suite au départ en retraite précité, une étude est menée concomitamment à celle à mener pour le remplacement de 3 lieutenants qui cesseront leurs activités au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En effet, le départ en masse d'officiers en 2017 pourrait occasionner des dysfonctionnements dans l'encadrement du SDIS au niveau opérationnel et au niveau administratif.

C'est pourquoi, une étude de faisabilité est en cours quant à l'anticipation du remplacement de ces 4 officiers compte tenu des dates de départ effectives et des durées de formation à intervenir pour les nouvelles recrues.

Le financement de cette opération pourrait s'effectuer, sans impacter les contributions des collectivités locales, notamment en mobilisant le fonds de roulement prévisionnel.

Les conclusions de cette étude seront présentées en décembre à l'occasion de l'examen du Budget Primitif 2017.



## DÉLIBÉRATIONS DU CASDIS 90

L'an deux mille seize, le 03 novembre, les membres du CASDIS 90, dûment convoqués le 18 octobre, se sont réunis au siège de l'établissement public, sous la présidence de M. Bouquet, Président.

### Étaient présents :

#### Avec voix délibérative :

MM. BOUQUET, ANDERHUEBER, CONRAD, FERRAIN, SERZIAN, SCHNOEBELEN, VIVOT,

M. MOUTARLIER – membre suppléant

Mmes IVOL, BRAND, MORALLET, RINGENBACH, membres titulaires,

Mme CEFIS a donné pouvoir à Mme IVOL

Mme MOUGIN a donné pouvoir à Mme RINGENBACH

M. ROUSSE a donné pouvoir à M. FERRAIN

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

en exercice

23

présents

12

votants

15

### Résultat du vote

voix "pour" : 15

voix "contre" : -

abstentions : -

#### Avec voix consultatives :

Lcl HELLEU - Directeur par intérim du SDIS

Cne HOLTZER

Lt VASSEUR

Adj TERZAGHI

Adc TASSETTI

### Assistaient également :

M. BESANCENOT, Préfet du Territoire de Belfort

M. SCHNEIDER, Adjoint au Payeur départemental

*tampon de réception  
de la préfecture*

Secrétaire de séance : Mme MORALLET

**OBJET : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

En juin 2015, à l'issue de l'installation du CASDIS, il a été procédé à la **désignation** des membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

- Président de la CAO : M. SCHNOEBELEN,
- 2 membres titulaires : Mme IVOL  
M. SERZIAN
- 2 membres suppléants M. ANDERHUEBER  
Mme CEFIS

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation des marchés publics (ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015), la composition de la CAO et le mode de désignation de ses membres ont été modifiés.

Les textes (article L1411-5 du CGCT), prévoient désormais que la CAO des SDIS est composée, outre le Président de la CAO, de 5 membres de l'assemblée délibérante **élus** en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il convient dès lors de modifier la composition de la Commission d'Appel d'Offres en portant le nombre de membres, outre le Président de la CAO, de deux à cinq titulaires et de deux à cinq suppléants. Une élection doit intervenir au sein du CASDIS.

D'autre part, le SDIS est susceptible d'adhérer à des groupements de commandes inter-collectivités et/ou inter-SDIS pour ses achats. Selon la nouvelle réglementation des marchés publics, une CAO du groupement est instaurée. Sont membres de cette CAO au titre du SDIS 90 : un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO propre du SDIS 90.

Pour rappel, les membres de la CAO des groupements de commandes, élus lors la séance d'installation du CASDIS en juin 2015, étaient les suivants :

- M. SCHNOEBELEN, membre titulaire ; M. SERZIAN, membre suppléant

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :**

- de valider la composition de la commission d'appel d'offres comme suit (liste unique) :

Président de la CAO	M. SCHNOEBELEN
Membres titulaires	M. ANDERHUEBER Mme CEFIS M. CONRAD Mme IVOL M. SERZIAN
Membres suppléants	Mme BRAND M. KOEBERLE Mme MORALLET M. MOUTARLIER M. VIVOT

- de fixer les membres de la CAO siégeant à la CAO des groupements de commande comme suit :  
M. SCHNOEBELEN, membre titulaire ; M. SERZIAN, membre suppléant

Signé : Florian BOUQUET  
Président du CASDIS